

Corruption : Lucent à l'amende

Lucent a accompagné le développement de ses activités en Chine – où l'équipementier des télécoms a signé un premier contrat en 1997 – de pratiques de corruptions, ce qui ne surprend pas, sauf que le groupe s'est fait prendre la main dans le sac !

Entre 2000 et 2003, environ un millier d'officiels chinois auraient bénéficié des largesses du groupe, qui aurait dépensé plus de 10 millions de dollars pour les inviter à Disneyland, aux chutes du Niagara, au Grand Canyon, à Hawaii, ou encore en Thaïlande.

Rattrapé par la Justice américaine et par la SEC (*Securities and Exchange Commission*, le gendarme de Wall Street), Lucent a négocié, et l'affaire va se terminer par une amende de 1 million de dollars pour infraction à la législation sur la corruption, qui sera versée au Département américain de la Justice, et 1,5 million versés à la SEC.

Lucent a depuis été acquis par Alcatel. Cette affaire, même si elle se solde au mieux des intérêts du groupe, n'arrangera pas ses relations conflictuelles avec ses actionnaires et le marché...